

ANNEXE 1

➤ Changement du nom de votre enfant conséquemment à votre demande

Afin que l'autre parent soit informé du changement de nom de son enfant et en complément des autres documents requis pour la constitution du dossier vous devez fournir en plus :

**Enfant Mineur de 13 ans et plus**

**La présence de l'enfant mineur de 13 ans et plus ainsi que de l'autre parent munis de leur pièce d'identité est obligatoire lors de la confirmation de la volonté.**

- Lors de ce rendez-vous, l'autre parent devra remplir l'attestation de connaissance du changement de nom de son enfant (ANNEXE 1 au verso)
- L'enfant devra signer le consentement à son changement de nom (page 6/7 du CERFA 16229\*01)

ANNEXE 1

ATTESTATION DE CONNAISSANCE DU CHANGEMENT DE NOM DE MON ENFANT MINEUR DE 13 ANS et PLUS

Je soussigné(e) :

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**Père / Mère de l'enfant :**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Atteste avoir pris connaissance du changement de nom de mon enfant suite au changement de nom de son père / sa mère

Mon enfant se nommant désormais : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature :